

Commune de Marcihac-sur-Célé

46160

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-neuf août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcihac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation : 16 août 2021.

Présents : JOURDAN Véronique, ZOGRAPHOS Sandra, LAVILLE Éric, MIGNAT Jean-Paul, ROUSSEAU Basile, BLUM Jean-François, LIEURADE Henri-Paul, NADAL Michel

Absents excusés : LE LOUREC Carine (pouvoir Sandra Zographos), LE MOING Laurent, DELPECH Michel

Secrétaire de séance : Michel NADAL

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) *Achat du terrain Pruvost.*
- 2) *Quads sur chemins communaux, réglementation.*
- 3) *Achat des terrains dits « Cabrignac »*
- 4) *Programme « tiers lieu », ou réaménagement de la Mairie*
- 5) *Minoration de la part communale de la TFB et TFNB pour certains contribuables*
- 6) *Granges « Pradines » : analyse des différents scénarii*
- 7) *Fontaine de la Place de Platanes*
- 8) *Parasols*
- 9) *Stationnement dans le bourg : suggestions*
- 10) *Questions diverses*

Le Conseil accepte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 juin

Le Maire, Jean Paul MIGNAT, informe les membres du conseil municipal des nombreux retours de satisfaction de Marcihacois suite aux deux réunions publiques (bilan annuel et barrage).

1/ Achat du terrain Pruvost.

La commune de Marcihac souhaite se porter acquéreur d'un terrain et d'une petite maison en ruine situés en face du parking du Pré de Monsieur sur lequel il est possible de construire un logement d'environ 60 mètres carrés (un certificat d'urbanisme est possible sur cette parcelle). Le prix demandé est de 18 000€ net vendeur. Le projet définitif est à affiner notamment sur la nécessité de garder le bâti existant ou de tout détruire. L'enveloppe globale avec travaux devrait se situer autour de 100 000€

Un plan du futur logement et une proposition de financement sera soumis au conseil après avoir pris l'attache du service habitat du GF entre autres.

L'objectif pour la commune est que le montant de la location « couvre » le remboursement du crédit qui sera souscrit. Jean-François Blum est chargé de contacter et négocier avec le vendeur.

Henri-Paul Lieurade pense qu'il serait préférable de faire appel aux habitants en leur rappelant qu'ils peuvent profiter d'aides pour restaurer leur patrimoine en vue d'accueillir de nouvelles familles.

Le Maire pense que cette approche et le projet de la commune de réaliser un logement (genre hôtel d'entreprise) à destination d'un couple de jeunes agriculteur désirant s'installer n'est pas incompatible. On peut même considérer que cela rentre complètement dans le cadre de la première phase d'une opération ETA (Espace test agricole). Il propose à M. Lieurade de se charger d'investiguer auprès des habitants de la commune pour recenser les personnes intéressées par une rénovation subventionnée d'un bien potentiellement louable à l'année.

Le Conseil décide de donner son accord pour l'achat de cette propriété par 8 voix pour et 1 abstention.

Le Conseil mandate le Maire pour souscrire le meilleur crédit bancaire pour l'achat de ce bien par 8 voix pour et 1 abstention.

2/ Quads sur chemins communaux, réglementation :

Le Conseil interpelle le maire sur la présence de quads sur des chemins communaux, et principalement à la Devèze.

Jean Paul Mignat rappelle que la circulation des véhicules à moteurs type quad est autorisée sur les chemins communaux, qu'ils soient GR ou autre, sauf arrêté du Maire. Eric Laville précise que des arrêtés ont déjà été pris sur certains chemins communaux par le passé et que des panneaux de signalisation ont été installés. Il est proposé de faire l'inventaire des arrêtés déjà pris pour faire un point plus précis lors d'un prochain conseil municipal.

3/ Achat des terrains dits « Cabrignac »

Ces terrains sont situés derrière, le long et en contrebas du cimetière. Ils sont actuellement en friche et la commune souhaiterait se porter acquéreur afin de développer un projet de type ETA.

Jean François Blum explique qu'un ETA (Espace Test Agricole) permettrait une mise à disposition de ces terres à des agriculteurs en formation sous la responsabilité d'une ADEAR (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural).

Le Maire se renseignera afin de pouvoir identifier le propriétaire actuel de ces terres. Lorsque celui-ci sera connu, le Maire demandera l'avis d'expert du Capitaine des pompiers de Cajarc dans le but de lui faire un rappel à la loi concernant l'obligation d'entretien en prévention d'un incendie.

Le conseil validera, par la suite, le principe d'un éventuel achat de ces terres.

4/ Programme « tiers lieu », ou réaménagement de la Mairie

Le projet Tiers lieu consiste au réaménagement de l'ancien gîte communal qui serait mis à disposition des associations locales et des Marcilhacois. Avant toute chose, il convient de préciser le projet afin de pouvoir définir un cahier des charges précis. Le Conseil propose de réunir prochainement l'ensemble des associations afin de travailler sur le sujet, l'association Olterra ayant dès à présent exprimé son souhait de s'investir dans ce projet. En attendant, il est décidé de mettre à disposition des associations qui le souhaitent « le bureau du maire » grâce à la mise en place d'un planning d'occupation. L'ancienne salle du conseil sera aménagée avec une cloison afin de permettre un accès à ce bureau en passant par l'arrière de la mairie.

5/ Minoration de la part communale de la TFB et TFNB pour certains contribuables

Jean François Blum explique que certaines minorations de taxes sont possibles pour accompagner des projets d'installations ou d'aménagements sur la commune.

Il est proposé de confier à la commission finances l'étude de ces possibles exonérations avant un vote lors d'un prochain conseil qui sera pris en compte dans le budget 2022.

6/ Granges « Pradines » : analyse des différents scénarii

Jean François Blum précise que le propriétaire actuel souhaite vendre la grange située à côté de l'épicerie sans aucun jardin derrière.

Le conseil accepte la proposition du maire de faire évaluer la bâtisse par les Domaines en vue d'une éventuelle préemption par la commune.

7/ Fontaine de la Place de Platanes

Cette fontaine est mal placée et gêne l'utilisation de la place. Il est proposé d'étudier son déplacement dans l'alignement des platanes et sa remise en eau.

Jean Paul Mignat se charge de faire procéder aux analyses de potabilité et de faire établir un devis afin d'évaluer le coût de ces travaux.

8) Parasols

Compte tenu du contexte sanitaire, l'achat des parasols n'a pas été effectué avant l'été. Cette question ne paraissant plus prioritaire le conseil décide de reporter la décision au mois de janvier 2022.

Le maire indique, qu'en cas de besoin, il a mis à la disposition de la commune, ou des associations, des Voiles d'ombrage de 4x6m qui peuvent être installées où nécessaire en attendant.

8/ Stationnement dans le bourg : suggestions

La question du stationnement des voitures dans le bourg en été est complexe et nécessite une réflexion d'ensemble, aussi le conseil propose la création d'un groupe de travail qui sera chargé d'appréhender toutes les questions liées à ce sujet et de donner son avis.

M. Mignat rappelle que si ce sujet relève exclusivement de ses pouvoirs et devoirs de Police du Maire, il n'a pas l'intention, en tant que tel, de se priver de la réflexion des conseillers.

9) Questions diverses

a) Véronique Jourdan propose d'interroger tous les exposants du marché afin de savoir s'ils seraient d'accord pour poursuivre le marché du mardi jusqu'à la mi-septembre. En fonction du nombre de réponses positives, le marché sera maintenu quelques dates supplémentaires.

b) Sandra Zographos signale que des particuliers lui ont demandé s'il était possible de louer la salle Capitulaire pour des mariages ou des concerts payants. Le Maire précise qu'aucun tarif n'a été actuellement fixé mais que la question pourra être étudiée quand la salle sera définitivement déclarée comme un ERP.

c) Le Maire rapporte qu'une personne s'est plainte que le talus entre le pont et la boulangerie n'a pas été débroussaillé. Eric Laville explique au Conseil que ce talus n'a pas été classé dans l'inventaire de la voirie confiée au Grand Figeac suite au déclassement de la route départementale en communale.

Il va essayer d'organiser le passage d'une épareuse courant septembre.

d) Le Conseil rappelle au Maire que la porte du cimetière a besoin d'un coup de peinture et de quelques réparations.

Cela pourrait faire l'objet d'une journée citoyenne. En attendant, le Maire demandera un devis à une entreprise locale.

Fin de la séance à 23h